

Accueil Périscolaire



Chers parents,

La SAS ANIM'EVENT KIDS vous souhaite une bonne année scolaire 2026/2027. Nous avons le plaisir de vous accueillir à nouveau, ainsi que vos enfants sur ce temps de PERISCOLAIRE.

Nous vous transmettons les coordonnées des coordinateurs ou référents à joindre si besoin est :

- Groupe scolaire Mérosier Narbal : 0690 965 130,
- Ecole élémentaire Louis Andréa : 0690 916 350,
- Maternelle Félix Edinval : 0690 965 005,
- Maternelle Lucette Célanie : 0690 965 076,
- Maternelle Rosita Kammer : 0690 965 042,
- Le siège d'ANIM'EVENT KIDS : 0590 46 73 82 ou 0690 868 117

Nous vous remercions de la confiance que vous nous portez et vous souhaitons ainsi qu'à vos enfants, une excellente année scolaire.

La Présidente
Sabrina MEVIL

DOSSIER D'INSCRIPTION

ACCUEIL PERISCOLAIRE

ANNEE 2026/2027



PHOTO

Garçon ☐

Fille ☐

Enfant

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

Ecoles : ☐ Maternelle Lucette Célanie ☐ Maternelle Mérosier Narbal ☐ LOUIS Andrea

☐ Maternelle Rosita Kammer ☐ Maternelle Félix Edinval ☐ Elémentaire Mérosier Narbal

Nom de l'enseignant : Classe :

Représentants légaux

Père ☐, Mère ☐, Tuteur ☐, Autre ☐ à préciser :

Profession :

Nom :

Indiquez le nom de naissance suivi, s'il y a lieu, du nom d'épouse

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. domicile :/...../...../..... Tél. portable :/...../...../.....

Tél. travail :/...../...../..... Mail :

N° Allocataire : Date d'inscription :/...../.....

Père ☐, Mère ☐, Tuteur ☐, Autre ☐ à préciser :

Profession :

Nom :

Indiquez le nom de naissance suivi, s'il y a lieu, du nom d'épouse

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. domicile :/...../...../..... Tél. portable :/...../...../.....

Tél. travail :/...../...../..... Mail :

Assurance : N° de police : Echéance :



Personnes habilitées à reprendre l'enfant (autres que les parents)

Nom et prénom : N° de téléphone : Lien avec l'enfant :
Nom et prénom : N° de téléphone : Lien avec l'enfant :

Personnes à prévenir en cas d'urgences (autres que les parents)

Nom et prénom : N° de téléphone : Lien avec l'enfant :
Nom et prénom : N° de téléphone : Lien avec l'enfant :

Renseignements médicaux concernant l'enfant

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes :

RUBEOLE	VARICELLE	ANGINES	RHUMATISMES	SCARLATINE
Oui ☐ Non ☐	Oui ☐ Non ☐	Oui ☐ Non ☐	Oui ☐ Non ☐	Oui ☐ Non ☐
COQUELUCHE	OTITES	ASTHME	ROUGEOLE	OREILLONS
Oui ☐ Non ☐	Oui ☐ Non ☐	Oui ☐ Non ☐	Oui ☐ Non ☐	Oui ☐ Non ☐

L'enfant a-t-il des allergies :

♦ Alimentaires Oui ☐ Non ☐

Si oui, précisez :

♦ Médicamenteuses Oui ☐ Non ☐

Si oui, précisez :

♦ Autres (animaux, pollen,...) Oui ☐ Non ☐

Si oui, précisez :

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication, le signaler) :

.....



Indiquez ci-après, les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les précautions à prendre :

.....

Actuellement l'enfant suit-il un traitement ?

☐ Oui

☐ Non

Si oui, lequel ?

Si l'enfant doit suivre un traitement en cours de journée, n'oubliez pas de joindre l'ordonnance aux médicaments.

Recommandations utiles des parents :

Votre enfant porte-t-il des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, ... etc. ? Précisez :

.....

.....

Horaires : Matin : 7h – 8h Soir : 16h30 – 18h précise <i>Tout dépassement d'horaire, 3 fois consécutifs, sera facturé de 50 € la minute</i>	Formules et tarifs : ☐ Matin seul ☐ Matin et soir ☐ Soir seul 35 € 50 € 35 € Frais d'inscription : 25 €
--	---

Tarifs et modalités de paiement

Mode de paiement : ☐ chèque ☐ espèce ☐ virement

Pour les virements merci de bien vouloir insérer le numéro de facture, ainsi que le nom et prénom de votre enfant.

Le règlement se fera entre le 1^{er} et le 5 de chaque mois. Il sera effectué au bureau si chèque ou espèce.

CI-JOINT COORDONNEES BANCAIRES DE LA SAS ANIM' EVENT KIDS POUR VIREMENT

IBAN : FR76 1010 7003 9200 8360 4099 593

BIC : BREDFRPPXXX



Documents obligatoires à fournir

☐ Attestation d'assurance garantissant la responsabilité civile ☐ 1 certificat médical

☐ Copie des pages vaccinations du carnet de santé ☐ 1 photo ☐ Copie pièce d'identité enfant

Je soussigné(e), déclare exacts les renseignements notifiés ci-dessus, et reconnais que toute modification fera l'objet d'une correction de la présente fiche.

Fait à, le / /

Signature



CONTRAT D'ACCUEIL PERISCOLAIRE

ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

Entre :

La Société par Actions Simplifiée, **ANIM'EVENT KIDS**

Dont le Siège Social est sis : Rue des Vanniers- Blachon – 97122 BAIE-MAHAULT

SIRET : 830 892 535 00014 APE : 8891A

Représentée par **Madame Sabrina MEVIL, Présidente,**

Ci-après accueil périscolaire

Et : **Monsieur**.....

Adresse :

En qualité de :

Madame.....

Adresse :

En qualité de :

Détentrices/détenteur(s) de l'autorité parentale ou représentation légale

Ci-après parents

Concernant

L'enfant :

Nom et prénoms

Ci-après enfant

Art. 1 PRESTATIONS

¹ Le périscolaire accueille l'enfant de 7 heures à 8 heures et/ou de 16 heures 30 à 18 heures à l'Ecole de.....situé.....

² L'animateur est responsable de la prise en charge et du bien-être de l'enfant pendant l'horaire convenu, lorsque ce dernier est présent.

³ La responsabilité de l'enfant incombe aux parents pendant le trajet aller-retour entre le domicile et la garderie, et à cette dernière pendant le trajet aller-retour entre la garderie et l'école maternelle.

Art. 2 FRÉQUENTATION DE LA GARDERIE

¹ L'enfant est admis à la périscolaire à partir du au.....

² Des activités ludiques lui sont proposées durant ce temps d'accueil. Il a le droit de choisir, rien ne lui est imposé.

³ L'horaire de prise en charge est défini dans le dossier d'inscription annuel. Tout souhait de changement est à annoncer le plus tôt possible à la direction du périscolaire, qui s'efforce d'en tenir compte dans la mesure des possibilités de l'exploitation.

Art. 3 OUVERTURE

¹ Les heures d'ouverture sont définies dans le règlement de fonctionnement du périscolaire, tout comme les unités de prise en charge et les plages pendant lesquelles les parents doivent amener ou chercher l'enfant.

² Toute modification des heures d'ouverture est communiquée aux parents.

Art. 4 JOURS FÉRIÉS ET VACANCES

¹ Le périscolaire est fermé les jours fériés suivants et petites vacances.

Art. 5 NORMES DE QUALITÉ

¹ Elle veille en particulier à disposer d'une dotation en personnel et de locaux adaptés aux besoins de prise en charge des enfants.

² Les principes éducatifs et les objectifs du périscolaire sont définis dans le programme pédagogique.

Art. 6 COLLABORATION

¹ Les parents et le personnel du périscolaire veillent à une bonne collaboration, cultivent leurs relations et se soutiennent mutuellement dans l'éducation de l'enfant et les soins à lui prodiguer. Ils se mettent d'accord sur les questions qui en découlent et s'informent des événements particuliers.

² Outre les parents, seules les personnes inscrites sur la fiche de contact sont autorisées à venir chercher l'enfant et à discuter du déroulement de la journée avec le personnel éducatif. Les parents sont responsables d'actualiser la fiche de contact et annoncent immédiatement tout changement au périscolaire.

³ Si l'enfant tombe malade ou à un accident pendant son séjour au périscolaire, les parents ou les personnes figurant sur la fiche de contact sont avertis immédiatement. La suite de la procédure est discutée ensemble. S'ils ne peuvent pas être atteints, la garderie organise les premiers soins et les informe dans les plus brefs délais.

⁴ Les parents informent la garderie en cas de maladie de l'enfant. Les enfants malades ne peuvent pas être accueillis, sauf exception à discuter.

Art. 7 PROTECTION DES DONNÉES

¹ Le personnel du périscolaire est tenu au devoir de discrétion. Il est uniquement habilité à communiquer à des tiers les informations dont il a connaissance dans le cadre de la relation d'accueil avec l'accord exprès des parents et/ou l'autorisation de l'autorité de surveillance. Sont réservés le droit et l'obligation d'informer selon la législation spéciale.

Art. 8 TARIF DE PRISE EN CHARGE

¹ Les parents s'engagent à payer la cotisation mensuelle choisie sur le dossier d'inscription entre le 1^{er} et le 5 de chaque mois. Un délai supplémentaire de 5 jours est toléré. Dépassé ce délai, le parent sera dans l'obligation de payer une majoration de 5% du prix forfaitaire. Après 15 jours, la majoration sera de 10%. Nous nous réservons le droit de ne plus recevoir l'enfant à l'accueil périscolaire après ce délai.

² Les périodes de fermeture (jours fériés et vacances selon l'article 4) sont incluses dans le tarif. Elles ne donnent pas droit à la réduction des contributions parentales ou à un remboursement.

³ Le tarif de prise en charge est dû même si le nombre de jours ou d'heures de présence effective de l'enfant est inférieur à la fréquentation convenue, pour des motifs imputables à sa personne ou à ses parents (par exemple vacances ou absences de courte durée).

⁴ Le forfait est aussi dû en cas d'absence de courte durée.

Art. 9 VALIDITÉ ET RÉSILIATION DU CONTRAT

¹ Le présent contrat prend fin au plus tard à la date indiquée par le parent, sauf cas de force majeure.

² Ce document tient lieu de contrat et ne peut en aucun cas être annulé sauf cas de force majeure avec justificatif (mutation, hospitalisation, perte d'emploi, décès). Dans ce cas, les parents peuvent résilier le contrat en tout temps pour la fin d'un mois, moyennant un préavis de 1 mois.

³ La direction peut résilier le contrat pour la fin d'un mois, moyennant un préavis de 1 mois, si les parents violent le présent contrat ou le règlement de l'accueil de manière répétée ou si la poursuite de la prise en charge de l'enfant ne peut raisonnablement être exigée pour des raisons indépendantes de la responsabilité de la garderie.

⁴ L'accueil périscolaire a par ailleurs le droit de résilier le contrat pour la fin du mois suivant si une facture n'est pas payée après un rappel.

Art. 10 ABSENCES

En cas d'absence de l'enfant (maladie ou autre) les jours ne seront pas déduits. Sauf les absences pour hospitalisation d'une semaine ou plus seront prises en compte (avec justificatif).

En cas de fermeture des écoles (grève, coupure d'eau, intempéries ou autres) les jours ne seront pas déduits.

Les parents confirment qu'ils ont pris connaissance du présent contrat et s'engage à le respecter.

Fait à....., le.....

Le coordinateur

Signature

Fait à....., le.....

Sabrina MEVIL, la présidente

Signature

Fait à....., le.....

La mère :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »